

Intitule DEUXIÈME RAPPORT d'ÉVALUATION INTERNE, Méthode d'amélioration continue et Maquette.

Objectifs

- ◆ *Proposer aux établissements les éléments de réflexion et d'action pour intégrer cette échéance de deuxième rapport d'évaluation interne dans une démarche d'amélioration continue*
- ◆ *Situer et organiser cette dynamique en conformité avec législation et recommandations ANESM, mais aussi en continuité avec les précédentes évaluations interne et externe*
- ◆ *Fournir en appui et application un canevas de rédaction du rapport pour positionner et lancer l'analyse et la rédaction*

Pré-requis

Aucun prérequis spécifique

Programme

1. Contexte de cette démarche: lois et particulièrement décret 2010-1319, évaluations antérieures, expérience du plan d'action en cours...
2. Cadre évaluatif à retenir avec choix des problématiques pertinentes, critères et indicateurs d'appréciation, en lien avec la stratégie d'amélioration de l'établissement.
3. Méthode préconisée: animation participative raisonnée, logique de faits probants et outils d'analyse adaptés.
4. Maquette possible pour le rapport: contenu indicatif, canevas et précautions d'emploi.

Date : 11 Septembre 2018

Lieu : Besançon ou Dijon

Durée :
1 jour – 7 heures

Tarifs (*)
280 € (Adhérent)
360 € (Non-Adhérent)

Public :
Directeurs, décideurs, gestionnaires, référents qualité.

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement
Exposé méthodologique
Echanges sur contextes et expériences
Documentation écrite remise aux participants
A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de la formation.

Modalités d'évaluation de la formation
Attestations individuelles de formation
Evaluation à chaud
Evaluation à froid
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de l'action de formation
Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation

Intervenante (s):
André LOMBARDET, Consultant
chercheur à l'IRDESS

(*) : Tarifs TTC, Hors frais de restauration. Une participation gratuite pour tout administrateur d'association accompagnant un stagiaire salarié de la structure (dans la limite des places disponibles)